Envoyé en préfecture le 30/01/2024
Reçu en préfecture le 30/01/2024
Publié le
ID : 013-211300538-20240117-2024_25_INF-AR

MALLEMORT DE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

DECISION DU MAIRE

2024_25_INF

OBJET : *Contrat n° OP240148326 - DE24010224*

Le Maire de la commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;
Vu la délibération n° 2020-33-SG du Conseil Municipal du 27 mai 2020, donnant délégation à Madame le Maire pour les attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, visée en sous -préfecture le 08 juin 2020,

Considérant la nécessité pour la commune de conclure un contrat pour le renouvèlement de support VEEAM, solution de virtualisation ;

DECIDE,

Article 1 : De signer avec la société Novahe sise 199 bureaux de la colline Bât C 2ème étage 92213 Saint Cloud Cedex, un contrat de support d'exploitation de la solution Veeam, logiciel de virtualisation de nos serveurs, d'un montant de 1597.90 euros HT soit 1917.48 euros TTC, du 02/2024 au 02/2026 et selon les conditions du contrat.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

Article 3 : Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mallemort, le 17/01/2024

Hélène GENTE
Maire de Mallemort

MAIRIE DE MALLEMORT (B.-du-Rh.)